



**CONCOURS D'INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Rapport du jury 2023**

- Nombre de postes offerts : 20 sur liste principale (+ 1 pour un concours réservé)
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 86 (sur 144 inscrits)
- Nombre de candidats admissibles : 53
- Nombre d'admis : 20 (et 13 sur liste complémentaire) +1 (concours réservé)

Il est à noter un taux de présence à l'épreuve écrite plus faible que les années passées (59,7% cette année contre 73,4% l'an passé). Cette tendance a été observée sur d'autres concours administratifs

Le jury était composé de 8 membres issus de la communauté éducative aux profils variés : médecins conseillers techniques, infirmiers conseillers techniques, chefs d'établissement (collège et lycée), attachés principaux d'administration. Cette diversité est un réel atout pour le concours en permettant des échanges riches et une complémentarité dans la démarche d'évaluation.

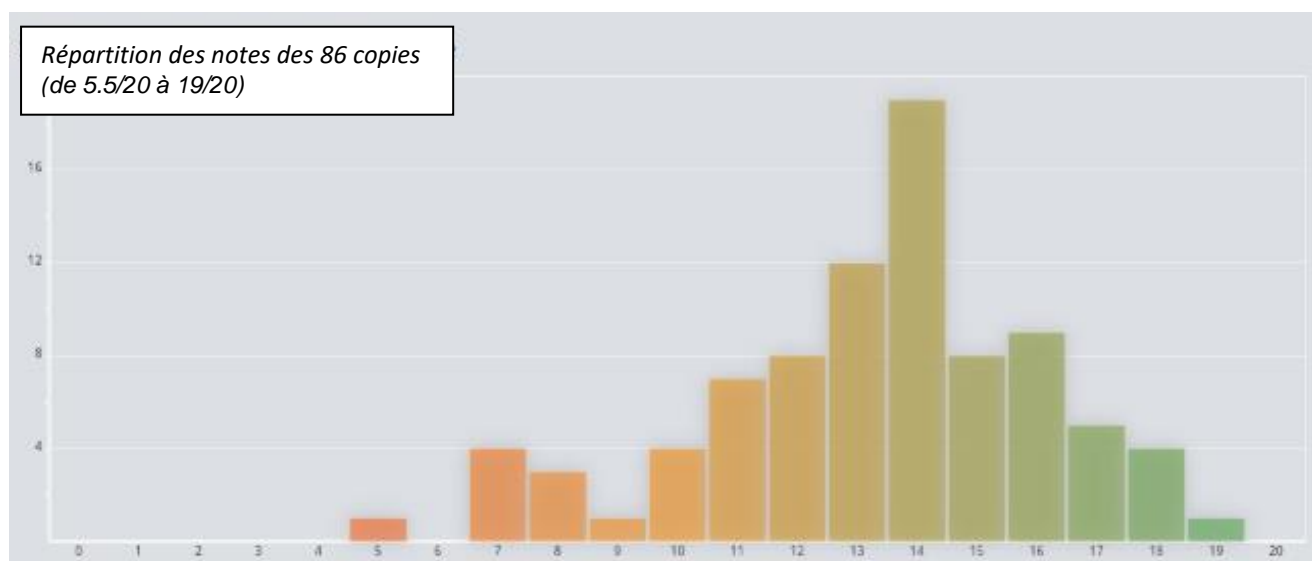
Au vu du nombre de postes offerts, deux commissions orales ont été constituées.

1/ L'épreuve écrite d'admissibilité – 3h/coeff.1 (cf. Annexe 1)

Le sujet ne présentant pas de difficultés particulières, il a été compris par la grande majorité des candidats. Les notes obtenues illustrent ce constat : la moyenne des notes s'est élevée à 13.6/20, la médiane à 14.1/20.

9 candidats ayant obtenu une note inférieure à 10/20 ont été déclarés éliminés.

*Répartition des notes des 86 copies
(de 5.5/20 à 19/20)*



Les meilleures copies ont été celles qui ont fait apparaître un argumentaire structuré et construit pour chacune des deux questions ainsi qu'une bonne connaissance des acteurs de l'EPL et des missions de l'infirmier en milieu scolaire.

Dans un grand nombre de copies, le jury a noté l'absence de transposition des connaissances générales au contexte scolaire : il est d'ailleurs fortement conseillé aux candidats qui n'ont pas d'expérience en milieu scolaire de **prendre, en amont du concours, l'attache d'un infirmier en poste afin de mieux appréhender la spécificité du public et des problématiques du métier en milieu scolaire.**

Il a également été observé des réponses trop longues avec des connaissances qui n'étaient pas directement en lien avec la question posée ainsi que des références aux textes trop nombreuses et inutiles.

2/ L'épreuve orale d'admission – 30 min./coeff.2

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 13,25/20

L'épreuve orale a été globalement réussie par la plupart des candidats, comme le montre les notes obtenues : la moyenne des notes s'est élevée à 14.20/20.

Quatre critères ont été retenus pour évaluer les candidats :

- la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision (qualité de l'exposé et de l'expression orale, posture et attitude adaptées),
- les qualités relationnelles et organisationnelles (sens de l'accueil et capacité d'écoute, aptitude à travailler en équipe, réactivité et prise de recul, connaissance de la méthodologie de projet),
- la capacité à se projeter dans le métier d'infirmier en milieu scolaire (spécificité du public enfant et adolescent, missions de l'infirmier, prise en compte de la question du handicap),
- la connaissance du contexte institutionnel et partenarial (connaissance des acteurs de la communauté éducative et du fonctionnement des établissements scolaires, notion du secret professionnel).

Concernant l'exposé sur le parcours avec lequel débute l'épreuve, le jury a constaté que peu de candidats avait suffisamment préparé leur présentation (durée inférieure à 10 minutes, absence de plan et de structuration des propos). Il est conseillé aux candidats de travailler la présentation avec le souci de mettre en valeur les compétences transférables au métier d'infirmier en milieu scolaire, en se dégageant d'une vision trop descriptive et chronologique des postes occupés (dont les principaux éléments figurent déjà dans le CV fourni en amont de l'épreuve orale). Nombre de candidats n'ont par ailleurs pas su exposer une motivation claire et étayée pour rejoindre l'Education nationale.

A noter que plusieurs candidats ne savaient pas qu'**aucun support écrit pour la présentation n'était autorisé.**

S'agissant du temps de questionnement avec le jury, les principaux écueils ont été l'absence de connaissance du système éducatif (organisation, enjeux, personnels en EPL) et de la fonction publique (droits et obligations du fonctionnaire).

Les 20 lauréats ont obtenu une note globale sur les deux épreuves allant de 16.3 à 19.5/20.

La présidente du jury,
Maud MAILLARD

Annexe 1
Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

Sujet

Question 1 :

Un professeur d'éducation physique et sportive accompagne le collégien Y, âgé de 15 ans, à l'infirmerie car il présente plusieurs plaies qui saignent, sur les avant-bras. L'examen clinique infirmier révèle des scarifications récentes et d'autres plus anciennes cicatrisées.

- a) Définissez le terme de scarification.
- b) Décrivez et justifiez les actions infirmières à mettre en place à court et moyen termes pour la prise en charge individuelle de ce collégien.

Question 2 :

Lors de l'entretien, il évoque un mal-être et dit ne plus supporter les moqueries continuelles, depuis plusieurs mois, des autres élèves de sa classe. Leurs remarques humiliantes sur son physique ont lieu plus particulièrement en éducation physique et sportive, mais aussi dans les autres cours et même hors du collège.

- c) Définissez le harcèlement en milieu scolaire.
- d) Quelles sont les 3 caractéristiques du harcèlement ?
- e) Quelles sont les conséquences du harcèlement scolaire ?
- f) Quelles sont les actions collectives à mettre en place à moyen et long termes ?